

## Article 1. Présentation PERGO-HOME – Définitions

Les termes ici nommés, qu'ils soient au singulier ou au pluriel auront la signification suivante lorsqu'ils seront utilisés dans le contexte des présentes Conditions Générales :

Client/Acheteur/Vous : Toute personne physique ou entité qui acquiert ou utilise des produits ou services PERGO-HOME.

Consommateur : Client, lorsque le caractère professionnel est exclu.

Professionnel : Personne qui acquiert ou utilise partiellement ou totalement les produits ou services PERGO-HOME à des fins professionnelles.

PERGO-HOME/nous/vendeur/notre : PERGO-HOME SRL dont le siège social est établi MARTELARENPLEIN 20E , 3000 LEUVEN (TVA BE0703.886.042)

Produits : produits et/ou services PERGO-HOME.

Producteur/ Constructeur / Fournisseur : fournisseurs des produits vendus par PERGO-HOME.

Site Internet de référence : WWW.PERGO-HOME.BE

CGV: conditions générales de vente.

## Article 2. Formation du contrat et acceptation des CGV

Les CGV ont pour objet de définir des droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des Produits proposés par PERGO-HOME aux Clients.

L'utilisation du Site implique nécessairement l'acceptation sans réserve des CGV, lesquelles sont les seules applicables sauf stipulation contraire express écrite, aussi valable pour toute commande adressée au Vendeur.

Sauf exception, la conclusion d'un contrat est précédée d'un rendez-vous entre parties et de la communication d'un devis établi sur base de plans théoriques à valider par le client, ainsi que d'une visite de chantier qui peut éventuellement donner lieu à une modification du devis et donc au prix final. Un nouveau contrat est alors rédigé reprenant le prix final conclu entre les parties.

Le contrat est réputé conclu au siège social de PERGO-HOME, au siège d'exploitation ou chez le Client.

Tout changement sollicité concernant le Produit ou Service durant le processus de commande, devra être validé expressément par le Vendeur et ne pourra être accepté que si le Client supporte les éventuels coûts et délais supplémentaires relatifs au changement demandé, sans pouvoir formuler la moindre réclamation auprès du Vendeur.

PERGO-HOME se réserve le droit de refuser toutes modifications au devis initial en cas de changements inadéquats.

## Article 3. Informations

PERGO-HOME fournit à ses clients des catalogues et informations ( en ligne ) sur les Produits en s'assurant d'être le plus exact possible.

PERGO-HOME et/ou ses fournisseurs ne sont néanmoins pas responsables des conséquences et/ou incidents, dommages spéciaux résultant des transmissions électroniques ou de l'inexactitude de l'information transmise. Les noms et marques de produits et fabricants sont utilisés seulement dans un but d'identification. Les photos, descriptions et prix des produits ne sont pas contractuelles et sont susceptibles d'être changés ou adaptés au prix du marché.

## Article 4. Durée de validité Offre & Prix

Les prix des Produits sont en EUROS. Ils incluent la TVA mais ne comprennent pas les frais de transport et livraison (mentionnés à part). PERGO-HOME se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la conclusion du contrat/devis.

Les codes promotionnels et autres réductions ne sont valables que pendant la durée annoncée, déjà applicables dans le contrat/devis et moyennant le respect des conditions prévues, dans la limite des stocks disponibles. Ceux-ci ne sont pas cumulables.

La remise d'une offre n'entraîne aucun engagement d'exécution de la part de PERGO-HOME. L'offre peut toujours être rétractée ou modifiée jusqu'à au contrat/devis ferme. Elle doit être acceptée dans son intégralité et sans réserve.

Les devis ont une durée de validité de 30 jours et les contrats doivent être confirmés par le client endéans les 5 jours (renvoi du contrat signé après mesures définitives ou confirmation d'accord écrite et paiement de la première tranche) sauf mention contraire. Le paiement de la première tranche signe l'accord définitif du contrat/devis. A défaut d'acceptation dans ce délai, les documents seront réputés non écrits et devront faire l'objet d'une nouvelle confirmation par PERGO-HOME. De même, les commandes, conventions ou engagements, qui n'émaneraient pas directement d'une offre émise par PERGO-HOME ne nous lient que pour autant que nous les ayons acceptées par écrit.

## Article 5. Facturation & Paiement

- a. **Principe** : La somme due est facturée en 3 fois, tel qu'indiquée sur le contrat/devis selon les tranches mentionnées. Le paiement sera réalisé par virement, sur base des coordonnées bancaires fournies par PERGO-HOME. La fabrication des Produits n'est réalisée qu'après la réception du paiement de la première tranche. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, PERGO-HOME se réserve le droit de résilier le contrat aux torts du Client. La livraison et le montage éventuel ne sont planifiés qu'après la réception du paiement de la seconde tranche. La remise des codes, télécommandes, etc. n'a lieu qu'après la réception du paiement du solde.
- b. **Refus bancaire** : PERGO-HOME pourra considérer la vente comme non avenue et résiliée aux torts du Client si l'organisme bancaire ou de crédit n'autorise pas le paiement.
- c. **Intérêt** : Tout somme due à PERGO-HOME porte dès son échéance et de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, un intérêt de 1% par mois, tout mois entamé étant dû.
- d. **Clause pénale** : En cas de non-paiement d'une facture PERGO-HOME dans le délai imparti, une indemnité forfaitaire équivalente à 10 % du montant dû, avec un minimum de 150,00 EUR, sera due par le Client pour les frais administratifs, de recouvrement, de défense judiciaire et extra judiciaire qui seront exposés sans préjudice des dépens taxés judiciairement. Si le Client est un Consommateur, celui-ci pourra réclamer une indemnité similaire en cas de retard de paiement de la part de PERGO-HOME, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours.
- e. **Réserve de propriété** : Les Produits demeurent la propriété exclusive de PERGO-HOME jusqu'au paiement intégral de ses factures ( principal et accessoires). A ce titre, si le Client est dans une situation impliquant des concours de circonstances entre les créanciers pour faillite ou autres, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les Produits vendus et restés (partiellement) impayés sans préjudice des dispositions liées au transfert du risque.
- f. **Clause résolutoire** : En cas de défaut de paiement, le Vendeur adressera une mise en demeure au Client. Si dans les quinze jours qui suivent cette mise en demeure le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, le Vendeur a le choix à son entière discrétion soit d'agir en justice pour obtenir le paiement, soit de considérer la vente comme résolue de plein droit aux torts du Client. En cas de résolution de la vente, le Vendeur sera alors en droit de remettre le Produit en vente (si celui-ci est toujours en sa possession) ou d'en réclamer la restitution, sans préjudice pour le Vendeur de réclamer les montants dus, dont les frais de résiliation ainsi que des dommages et intérêts complémentaires au Client. Le Client devra également dédommager le Vendeur de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, qu'il devrait encourir à la suite d'un manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les CGV et le contrat.

#### Article 6. Modalités de livraison

- a. **Lieu de livraison** : L'Acheteur doit préciser où il souhaite que les Produits soient livrés et installés, le cas échéant, il pourra soit les faire livrer à une adresse de son choix à l'exclusion d'une Boîte Postale, soit venir les récupérer à ses frais à l'adresse qui lui sera indiquée. A moins qu'il ne prenne livraison des biens aux entrepôts de PERGO-HOME, l'Acheteur doit assumer les frais de transport tels que précisé dans la confirmation de commande. En cas d'absence lors de la livraison, l'Acheteur sera tenu de reprendre rendez-vous avec le transporteur désigné et ce second passage lui sera facturé.
- b. **Délai de livraison** : Les délais de livraison sont indiqués à titre purement indicatif et ne sont définies qu'à date de la réception effective du paiement Client. Sous réserve des dispositions légales applicables, les éventuelles dépassements de délai de livraisons ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, ni à un quelconque remboursement. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'allongement des délais de livraison du fait du transporteur et/ou du fabricant notamment en cas de perte de produits, d'intempéries, de causes particulières tel que l'approvisionnement des matières premières du fabricant ou de cas de forces majeures ( guerres, pandémie , etc ) En cas de dispositions particulières conclu entre le Client et PERGO-HOME, notamment si une préparation doit être effectuée par le client, les délais de livraison pourrait le cas échéant être reporté.
- c. **Risques** : Les Produits sont transportés aux risques et périls de PERGO-HOME jusqu'à la livraison à l'adresse précisée (sauf pour les professionnels qui supportent les risques dès la remise du Produit au livreur). A dater de ce moment, l'Acheteur en assume seul les risques et doit veiller à assurer les Produits (notamment contre le vol, la destruction, etc.) pendant toute la durée du chantier. Tous Produits partent de nos locaux en parfait état.

#### Article 7. Réception, réclamation et garantie

- a. **Réception** : Le Produit doit être examiné par le Client dès réception, sur base des conditions d'observations normales et standards. Sans préjudice d'un chantier par phase ou de la signature d'un document antérieur, la réception sera considérée acquise dans un délai de 5 jours après le placement, sauf notification par le Client d'un refus express de réception provisoire. Des réserves, des finitions à terminer ou la livraison d'accessoires postposées ne peuvent reporter la réception provisoire. La réception provisoire vaut agrégation. Le Client s'engage donc à faire part de ses remarques dans l'idéal le jour-même et au plus tard dans ce délai de 5 jours suivant le placement ou la livraison. La réception tacite est admise et sera en tout état de cause réputée acceptée sans réserve s'il y a prise de possession des travaux. Pour être valables, les communications du Client relatives à l'exécution des travaux, devront être adressées par écrit.
- b. **Réclamation** : Toute anomalie devra être impérativement signalée à PERGO-HOME par courrier recommandé motivé dans les délais prévus. Une éventuelle erreur de livraison doit être signalée par écrit au Vendeur au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison. Passé les délais prévus, le Produit est présumé avoir été définitivement agréé par le Client, les vices apparents sont irréfablement présumés inexistantes et toute réclamation sera rejetée, sans préjudice des dispositions applicables au délai de garantie (voir infra). Sous peine de déchéance également, les réclamations pour d'éventuels défauts non-apparents doivent être formulées par le Client par écrit et adressé par courrier recommandé à PERGO-HOME dans les plus brefs délais et, pour les Consommateurs, au plus tard endéans les 2 (deux) mois à dater de la constatation du défaut et être accompagnée impérativement d'une copie de la facture et du bordereau de livraison et être dûment documentée et justifiée. Pour les Produits livrés sans montage, tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné par le Client au Vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine en état impeccable à l'adresse renseignée par PERGO-HOME. Pour être accepté, tout retour devra être signalé et avoir l'accord préalable du Vendeur. Les frais d'envois sont remboursés au Consommateur par le Vendeur, si sa réclamation est fondée et introduite dans les délais requis. A défaut, le Consommateur devra supporter les frais d'envoi, ainsi que les frais pour récupérer les Produits. Si le Client est un professionnel, sous peine de déchéance, il dispose d'un délai de 48h à compter de la livraison ou de l'apparition du défaut pour formuler une réclamation motivée et documentée et l'adresser par courrier recommandé. Le Client supporte les frais de renvoi.
- c. **Garantie pour les consommateurs** : Les Produits sont garantis contre les vices apparents et les défauts de conformité, sous réserve du respect de l'article lié aux réclamations. Sauf si un délai de garantie contractuelle plus long est contractuellement prévu (ex : garantie type constructeur), conformément aux prescriptions légales, les biens neufs vendus à des consommateurs sont garantis contre tout défaut de conformité pendant un délai de 2 (deux) ans, à compter de la mise à disposition du Produit au Client. Si le défaut de conformité apparaît après un délai de 6 (six) mois à partir de la délivrance du Produit, la preuve de l'existence du défaut au moment de la délivrance doit être prouvée par le Client. Un Produit est conforme s'il répond au prescrit de l'article 1649 ter du Code civil (ou toute autre disposition remplaçant cet article). Aucune réclamation ne sera acceptée après l'expiration des délais susmentionnés. La facture, le bon de livraison et la carte de garantie à l'exclusion de tout autre document (telle une preuve de paiement) devront être produits pour permettre l'application du présent Article. Aucune garantie au-delà des dispositions des CGV ne peut être invoquée à son égard. En cas de défaut de conformité, le Consommateur aura le droit, sauf si cela est impossible ou disproportionné, d'exiger de PERGO-HOME la réparation du Produit ou son remplacement (par un Produit équivalent quant à ses performances), le tout dans un délai raisonnable, et sans frais ni inconvénient majeur pour le Consommateur, mais sans pouvoir exiger des dommages et intérêts. Si le Client n'a droit ni à la réparation ou au remplacement du Produit, ou si PERGO-HOME n'a pas effectué la réparation ou le remplacement dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour le Client, ce dernier aura le droit d'exiger une réduction adéquate du prix ou, en cas de défaut grave, la résolution du contrat, à l'exclusion de toute réclamation de dommages et intérêts supplémentaires. Il est tenu compte de l'aggravation du dommage résultant de l'usage du Produit par le Client après le moment où il a constaté le défaut de conformité (ou aurait dû le constater). Cette clause ne fait pas obstacle à la garantie des vices cachés de la chose vendue et aux dispositions spécifiques des CGV, ni à l'obligation légale de délivrance d'un bien conforme au contrat. PERGO-HOME n'engage pas sa responsabilité du fait de dommages causés par l'utilisation du Produit, que le dommage soit causé au Client, à ses biens ou à des tiers, même pendant la période de garantie. Aucune application de la garantie ne peut avoir pour effet d'en prolonger la durée.
- d. **Garantie pour les professionnels** : Si un Produit vendu à un client professionnel n'est pas conforme ou présente des vices, pour autant que la réclamation ait été introduite dans les délais et les formes prescrits, PERGO-HOME peut, à son entière discrétion, choisir de réparer, remplacer ou rembourser le Client, à l'exclusion de tout dommage et intérêts.
- e. **Retenue par le Client** : Lors de la livraison du Produit et/ou de la finalisation du chantier, si le Client formule une réclamation pouvant éventuellement donner lieu à un dédommagement ou une réduction de prix de la part de PERGO-HOME, le Client ne peut retenir la totalité de la somme encore due. Il ne peut retenir qu'un montant correspondant à l'éventuel manquement avec un maximum de 500 € et devra payer la somme retenue, dès que la remarque est levée, sous peine d'être redevable de dommages et intérêts.
- f. **Exclusion** : Le Client est déchu de son action en garantie dès qu'il confie la réparation d'un Produit à un tiers non-agréé par PERGO-HOME et sans avoir préalablement informé PERGO-HOME du problème ou si lui-même tente de le réparer ; de même si le Produit a été transformé, modifié, personnalisé, ouvert par une personne non autorisée, le droit à la garantie sera également refusé. Sont exclus de la garantie les Produits dont les dommages sont causés volontairement ou par négligence (bris, casse, humidité, température inadéquate, oxydation, infiltration de liquide, surtension électrique, incendie, etc. ou cas de force majeure) ou une cause externe au Produit (par exemple d'un accident, d'un choc, de la foudre, de la tempête, d'une fluctuation de courant, l'entrée d'un liquide ou de sable, ...) et les Produits présentant des traces d'ouverture (ou de réparation et/ou de modifications effectuées par un tiers non agréé par PERGO-HOME) ; de même, cette garantie n'est pas d'application dans la mesure où le dommage résulte d'une usure, du transport, d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation à caractère professionnel ou collectif, d'un défaut d'entretien et/ou du non-respect des instructions contenues dans un manuel d'utilisation. La garantie ne concerne pas des éléments consommables ou consommables, tels que les batteries, fusibles, produits d'entretien, ... En cas d'exclusion, PERGO-HOME informera le Client dans les meilleurs délais.

#### Article 8. Réparation hors garantie

- a. **Dépôt du Produit** : Le Client a l'obligation de déposer à ses frais le Produit au siège de PERGO-HOME ou de supporter les éventuels frais de déplacement et/ou de livraison.
- b. **Frais de devis** : Si la réparation fait l'objet d'un devis qui n'est finalement pas accepté par le Client, celui-ci est tenu de venir rechercher le Produit endéans un délai de huit jours calendrier à dater de l'avis qui lui est donné et devra, en outre, régler lors du dépôt une somme de 49,00 EUR hors TVA pour frais de devis. Si le devis est accepté par le Client, les frais de devis seront déduits du coût total de la réparation.

## Article 10. Responsabilités

### de PERGO-HOME :

Les Biens vendus par le Vendeur sont accompagnés d'un descriptif et, le cas échéant, illustrés par des photographies qui ont une valeur illustrative et ne sont pas contractuelles. Les photographies sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le Bien, notamment en ce qui concerne les couleurs. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable d'erreurs qui apparaîtraient dans les textes et photos utilisés dans le cadre de la description des Biens. Il est recommandé aux Clients de demander des photographies des Biens en stock pour visualiser les Produits et valider leur choix.

Le Client reconnaît et accepte que les obligations dont est débiteur le Vendeur (livraison, fourniture, mesurage, pose de plans de travail, etc.), sont exclusivement des obligations de moyens.

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de dommages et/ou de préjudice direct ou indirect (perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, ...) qui résulteraient notamment d'une malfaçon, d'un mauvais fonctionnement ou d'une utilisation (impropre) des Produits, sauf cas de dol dans son chef. De même, le Vendeur ne peut être tenu responsable d'un dommage et/ou d'un préjudice direct et/ou indirect découlant de sa faute lourde ou d'une faute (en ce compris le dol et/ou la faute lourde, sauf vis-à-vis des Consommateurs) dans le chef de ses préposés et/ou mandataires.

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de données de livraison incomplète et/ou de refus de prendre livraison du Produit.

Concernant le Site, le Client l'utilise à ses risques et périls. Le Vendeur fournit le Site en l'état, avec toutes ses imperfections et selon ses disponibilités. Le Client reconnaît et accepte que les systèmes informatiques et de télécommunication ne sont pas exempts de défauts et qu'il est possible de subir des interruptions de services. Le Client reste seul responsable des informations qu'il transmet via le Site et des suites à y réserver. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de perte et/ou de divulgation à des tiers des informations communiquées par le Client via le Site. Le Vendeur ne peut garantir que la transmission de données via le Site ou d'autres systèmes de télécommunication n'est pas surveillée, enregistrée ou déformée par des tiers. Le Vendeur n'encourt par ailleurs aucune responsabilité concernant le contenu des sites de tiers vers lesquels il établirait un lien hypertexte, en particulier au regard de la protection de la vie privée.

Les règles relatives à la protection des consommateurs sont applicables dans le cadre des relations entre le Vendeur et un Consommateur. La responsabilité du Vendeur ne peut être étendue au-delà des dispositions légales obligatoires prévues dans la loi.

En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur est dans tous les cas limitée au préjudice direct et à 75 % des sommes effectivement payées pour la commande qui a généré l'appel à la responsabilité du Vendeur. PERGO-HOME n'est en aucun cas responsable des conséquences directes ou indirectes d'une éventuelle défectuosité du Produit.

### de l'Acheteur :

Le Client est entièrement responsable du choix, de l'utilisation et de l'application des Produits de PERGO-HOME. Le Client s'interdit d'effacer entièrement ou partiellement ou de rendre invisible les marques et/ou signes de reconnaissance apportés sur les Produits. Dans le cas contraire, PERGO-HOME sera dans l'impossibilité de prendre le Produit en retour ou en charge pour une réparation ou un échange.

Le Client assume l'entière responsabilité des mesures préparatoires liées au chantier (création de la dalle, chantier accessible et propre, réservation de la voirie si nécessaire, etc.) et est seul responsable vis-à-vis des tiers et spécialement des voisins, des dommages résultant de la conception, des travaux et du fait de leur exécution. Ils s'assurent en outre de l'accord des voisins et des modalités le cas échéant de remises en état de leurs propriétés si les travaux envisagés nécessitent un passage par leur propriété. Le Client est également seul responsable des éventuels autorisations et permis à avoir.

## Article 11. Droit de rétractation

S'agissant la plupart du temps de contrats conclus dans l'établissement du Vendeur et pour des Produits ayant fait l'objet d'une personnalisation (découpe sur mesure, commande personnalisée, etc.), le Consommateur ne dispose pas d'un droit de rétractation.

Néanmoins, si le contrat a été conclu en-dehors des établissements du Vendeur ou à distance (via internet, par exemple) et qu'il ne s'agit pas d'un Produit personnalisé, le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter du contrat, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir d'autres coûts que ceux de livraison pour retourner le Produit au siège social du Vendeur (ou en tout autre lieu indiqué par ce dernier). Le délai de 14 jours commence à courir à dater de la livraison du Produit. Passé le délai de 14 jours, le Vendeur ne sera plus en mesure d'accepter le retour, et pourra le renvoyer au Consommateur (moyennant la prise en charge des coûts de livraison, par ce dernier).

Pour exercer son droit de rétractation, le Consommateur doit informer par écrit, avec un accusé de réception, le Vendeur de sa décision avant l'expiration du délai de 14 jours, par l'un des moyens suivants : utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant à l'annexe 2 du Livre VI du Code de droit économique (ou toute autre disposition le remplaçant) et faire une autre déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

Le Consommateur faisant application de son droit de rétractation doit restituer le Produit au Vendeur, au plus tard 14 jours suivant la communication de sa décision de se rétracter du contrat. Le Consommateur supporte les coûts directs engendrés par le renvoi du Produit, ainsi que les risques liés à ce retour.

Les Produits doivent être retournés au Vendeur à l'état neuf, dans leur emballage d'origine également en parfait état, sans avoir été utilisé. Si le Consommateur utilise le Produit avant l'échéance du délai de 14 jours, il renonce à son droit de rétractation. Le Produit retourné doit obligatoirement être accompagné de la facture et du bordereau de livraison. Tout retour dont l'expéditeur ne peut être identifié sera refusé.

Le remboursement de la commande aura lieu endéans les 14 jours suivants celui où le Vendeur a réceptionné le Produit, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, et à condition que toutes les modalités de retour aient été strictement respectées. Le montant remboursé sera dans tous les cas limité aux sommes réellement payées par le Consommateur. Le Vendeur ne rembourse pas les frais supplémentaires liés au choix d'un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard qu'il propose.

## Article 12. Force majeure

Aucune des Parties ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution et/ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations (dont les commandes et/ou livraisons), en cas de force majeure tel que notamment perturbation ou grève totale ou partielle, en cas de blocage des accès routiers et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie, accident, etc.) ainsi que les dommages collatéraux du à la crise de la Covid 19 ou autres crises.



### Article 13. Propriété intellectuelle

#### Contenu site et documents fournis par PERGO-HOME :

L'ensemble du contenu du Site (en ce compris les textes, photographies, logo, etc.) et des documents de PERGO-HOME sont protégés par le droit d'auteur, e droit des marques et les autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété du Vendeur ou d'autres tiers avec lesquels le Vendeur a conclu des accords. De ce fait, toute copie, publication, reproduction ou toute autre exploitation, sous quelque forme que ce soit, constituent une contrefaçon et sont interdites sans autorisation écrite et préalable du Vendeur. Toute infraction peut entraîner des poursuites civiles et/ou pénales.

#### Produits :

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits vendus par PERGO-HOME appartiennent à PERGO-HOME ou ses fournisseurs ou des tiers avec lesquels ils ont des accords.

Sous réserve des exceptions légales, en aucun cas le Client ne peut copier un produit qui lui a été vendu, ni le reproduire, le traduire, l'adapter, le désassembler, le décompiler, l'imiter, le modifier, l'analyser ou le reconstituer sans l'autorisation expresse et écrite de PERGO-HOME.

Il ne pourra pas non plus contrefaire les Produits.

Le Client sera responsable de leur éventuelle utilisation frauduleuse par un tiers quelle qu'en soit la cause.

### Article 14. Vie privée et données à caractère personnel

Les informations fournies par le Client ne sont utilisées par le Vendeur que dans le cadre du traitement de sa commande. Dans ce cadre, les données peuvent être transférées à des tiers

Le responsable du traitement des données personnelles est le Vendeur.

Les données à caractère personnel communiquées au Vendeur sont traitées pour la gestion de sa clientèle, ce qui comprend notamment la gestion des relations précontractuelles et contractuelles, ainsi que l'utilisation des données à des fins de prospection commerciale (marketing direct). Le Client peut s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement des données le concernant à des fins de prospection commerciale (marketing direct). A tout moment, le Client peut solliciter la modification de ses données personnelles et/ou demander en la suppression en envoyant une demande spécifique au Vendeur.

### Article 15. Cession de contrat

PERGO-HOME peut céder à des tiers tous ses droits en vertu de tout contrat conclu avec les Clients. La cession porte tant sur ses droits que sur ses obligations à la seule condition que PERGO-HOME informe le Client de cette situation. Le Client ne peut en aucun cas céder ses droits et obligations à un tiers sans le consentement préalable et écrit de PERGO-HOME.

### Article 16. Intégralité du contrat

La nullité, l'illégalité ou la non-applicabilité d'une ou de plusieurs clauses des CGV n'entraînera pas la nullité ou la non-applicabilité de l'ensemble de ces conditions. La disposition déclarée nulle et non avenue sera remplacée par une autre ayant le même effet et veillant à respecter l'équilibre contractuel.

### Article 17. Législation applicable et tribunaux compétents

Les relations entre parties (en ce compris pour l'interprétation et l'exécution des CGV) sont régies par le droit belge. En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux du siège social du Vendeur ainsi que le Tribunal de Liège sont compétents. Le Vendeur pourra toutefois renoncer à la clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun. La langue de la procédure sera le Français.

En cas de litige, les Parties fourniront leurs meilleurs efforts pour tenter de dégager une solution amiable et ce, avant l'introduction de toute procédure judiciaire.

Date de la dernière mise à jour des présentes CGV : 09/01/2022

